

# MAIRIE DE CHATEAU L'HERMITAGE

## PROCES VERBAL du Conseil municipal du jeudi 13 décembre 2018

N°45/2018

Les membres du Conseil Municipal de Château l'Hermitage, dûment convoqués en date 13 décembre 2018, se sont réunis le jeudi 13 décembre 2018, à 19h00, sous la présidence de Jean-Luc Lorient, Maire.

A l'ordre du jour sont inscrits les points suivants :

1. Montant de l'abonnement 2019 et prix du m<sup>3</sup> d'eau assaini pour l'assainissement collectif des Hautes Portes.
2. Rapport annuel 2017 sur l'assainissement collectif des Hautes Portes.
3. Désignation de 2 membres du conseil municipal (titulaire et suppléant) à la commission de contrôle du Répertoire Electoral Unique (REU) suite aux modifications des règles aux inscriptions sur les listes électorales.

### Questions diverses :

- Organisation des vœux 2019 du vendredi 18 janvier 2019
- Information sur le repas du 11 novembre 2018
- Actualités Communauté de Communes Sud Sarthe et Syndicats Mixtes
- PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)
- Points sur les travaux

Sur les 11 conseillers en exercice, 5 puis 6 sont présents. Il s'agit de :

Mesdames Katia Feufeu, Danielle Petit, Monique Rousseau

Messieurs Jean-Luc Lorient, Jean-Didier Dirdin, Antoine Meyza (arrivé à 19h30)

### Absents excusés :

Nathalie Dargier donne procuration à Jean-Luc Lorient  
Elisabeth Houvrard donne procuration à Jean-Didier Dirdin  
Nadine Sepré donne pouvoir à Danielle Petit  
Mark Ferron donne pouvoir à Antoine Meyza  
Pascal Bourdet

Danielle Petit, est désignée comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 24 octobre 2018 envoyé par mail à chacun des conseillers, est approuvé.

En attendant le conseiller municipal retardataire, la réunion a débuté par les questions diverses :

- Les vœux de la municipalité sont fixés au vendredi 18 janvier 2019 à 18h30, salle Belle Croix. A l'occasion de cette cérémonie, le précédent maire se verra remettre la médaille d'argent. Des invitations seront lancées.
- Repas du 11 novembre : 28 personnes ont reçu une invitation, 6 ont participé au repas et une personne a bénéficié d'un panier garni.
- Le Maire informe les conseillers sur les projets en cours, et des changements de responsabilité aux différents syndicats et à la Communauté de Communes Sud Sarthe
- Le 1<sup>er</sup> adjoint fait un point sur le PLUi et propose une réunion de préparation du zonage le 27/12/2018.
- Point sur les travaux : le câblage pour optimiser la réception internet au secrétariat de la mairie et la salle de conseil a été fait.

- Les devis pour le columbarium ont été actualisés.
- Les devis pour repeindre les fenêtres extérieures de la mairie ont été étudiés et l'Entreprise Abreu d'Ecommoy a été retenue.
- Le remplacement du poste de la secrétaire de mairie est prévu au 01/07/2019, les candidatures qui ont été reçues sont à l'étude.

Début de l'ordre du jour de la réunion de conseil :

**1er 2-** Par manque de quorum, le montant de l'abonnement 2019 et le prix du m3 assaini pour l'assainissement collectif des Hautes Portes sont reportés à une prochaine réunion de conseil ainsi que le rapport annuel 2017 sur l'assainissement collectif.

**3-** Suite aux modifications des règles d'inscription sur les listes électorales, il est nécessaire de désigner deux membres du Conseil municipal (sauf le Maire et les adjoints) à la Commission de contrôle du REU (Registre Electoral Unique). Cette commission est effective au 10 janvier 2019. Elle remplacera la Commission administrative qui était en place.

Sont désignées par 8 voix pour :

- titulaire : Danielle Petit et suppléante : Monique Rousseau

Philippe Touchard, délégué du Préfet et Maximilienne Loiseau, déléguée du Tribunal de Grande Instance, déjà nommés antérieurement, participeront à la Commission de contrôle.

Arrivée d'Antoine Meyza à 19h30.

Le Maire demande aux conseillers municipaux d'ajouter à l'ordre du jour :

4. Versement d'une subvention à la Coopérative scolaire de Requeil. Accepté par 10 voix pour.

**4-** Dans le cadre du projet pédagogique « éducation à la santé », une diététicienne va intervenir à l'école de Requeil pour un coût de 438 euros. La Coopérative scolaire de Requeil sollicite une subvention de 150 euros de la part de la commune de Château-l'Hermitage où 21 enfants sont scolarisés cette année. Les membres du Conseil acceptent par 10 voix pour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

La secrétaire de séance,

Danielle Petit



le Maire,

Jean-Luc Lorient

